



Édition du 30
octobre 2020

[Si vous ne visualisez pas ce courriel correctement, cliquez ici.](#)

Depuis ce jeudi minuit, nous sommes de nouveau en confinement durant un mois afin de lutter contre la pandémie de COVID-19.

La municipalité et le CCAS se mobilisent pour vous apporter les services nécessaires (courses, modèles d'attestation dérogatoire pour les personnes ne disposant pas de moyen d'impression...) et assurer une veille auprès des personnes isolées ou fragiles.

Attestations de déplacement dérogatoire

Ces autorisations sont désormais obligatoires pour tout déplacement. Les trois différents types d'attestations sont les suivantes :

- Une [attestation de déplacement dérogatoire](#), à remplir notamment pour les déplacements entre le domicile et le travail, faire ses courses, se rendre à une consultation médicale ou prendre l'air dans un rayon de 1 km. Cette attestation [peut également être générée en ligne](#), notamment sur smartphone. Elle devrait également être disponible dans les prochains jours directement dans l'application [TousAntiCovid](#).
- Un [justificatif de déplacement scolaire](#), valable plusieurs jours entre le domicile et le lieu d'accueil de l'enfant, à faire signer par l'établissement scolaire.
- Un [justificatif de déplacement professionnel](#), également valable plusieurs jours, à remplir par l'employeur.

Aide CCAS

Le CCAS se mobilise pour assister les personnes en difficulté. Une veille téléphonique sera rapidement mise en place. En cas d'urgence, vous pouvez contacter Mme le Maire au 06 66 45 55 49

Ecoles-Collèges-Lycées

Rentrée décalée à 10h

Les instructions officielles, telles que connues à ce moment, prévoient une rentrée décalée à **10h ce lundi 2 novembre**, afin de laisser le temps aux enseignants de préparer l'hommage à Samuel Paty, le professeur d'histoire-géographie assassiné dans les Yvelines, vendredi 16 octobre.

Les bus seront maintenus pour une rentrée à 8h30. Vous êtes encouragés, dans la mesure du possible à venir déposer vos enfants à l'école pour 10h.

Les enfants accueillis par le périscolaire avant 8h30, ou arrivant à 8h30 seront pris en charge par du personnel communal jusqu'à 10h au gymnase du centre Bellevue.

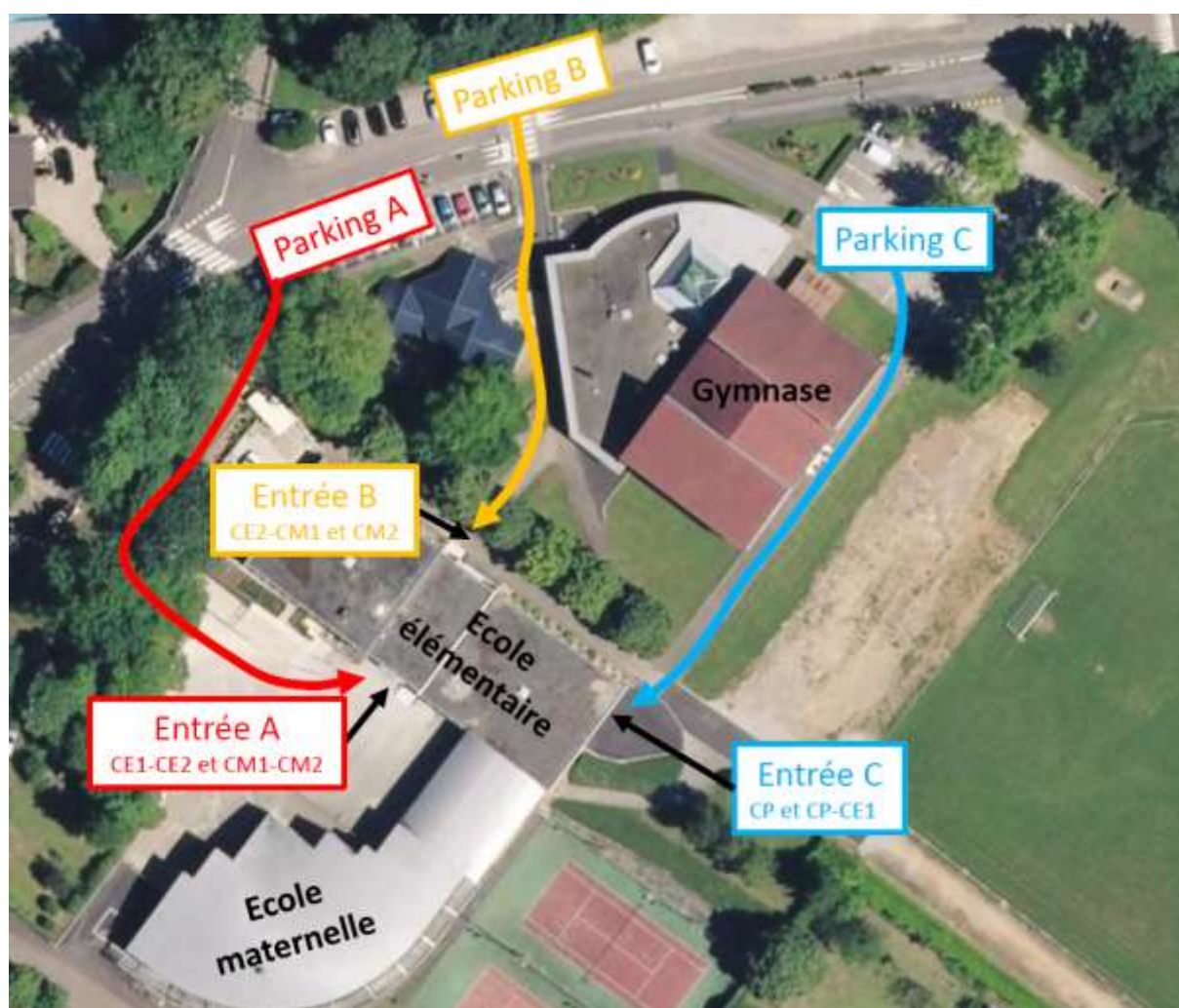
Crise sanitaire et ouverture des écoles

Un protocole sanitaire renforcé sera mis en place pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que pour le périscolaire.

Pour les transports, les horaires Ginko restent inchangés. Ils sont consultables sur le site internet de [Ginko](#)

Organisation des entrées et parkings de l'école élémentaire :

Afin de sécuriser les accès à l'école, vous êtes priés de respecter le protocole défini sur le plan ci-dessous pour vous garer et accompagner votre enfant.



- CP : parking C
- CP-CE1 : parking C
- CE1-CE2 : parking A
- CE2-CM1 : parking B
- CM1-CM2 : parking A
- CM2 : parking B

Ouverture de la mairie

La mairie reste ouverte au public tous les matins de 8h30 à 11h30.
Pour les dossiers d'urbanisme, l'accueil se fera **uniquement** sur rendez-vous au [03.81.58.86.55](tel:03.81.58.86.55)

Nouvelle arrivée

Malgré la situation, la commune accueillera avec joie à partir de lundi Mme Evelyne HANOT qui rejoint l'équipe administrative au poste de secrétaire comptable en remplacement de Mme Patricia VALLY.



Halloween

Les nouvelles directives sanitaires ne nous permettent pas d'organiser la remise de bonbons sur les Pelouses comme prévu. Nous demandons aux parents de ne pas laisser les enfants faire du porte à porte.

Vigilance et bienveillance



En cette période particulière, il est important que chacun soit vigilant et fasse preuve de bienveillance envers autrui, notamment envers des voisins isolés ou fragiles.

En cas d'urgence, et pour rappel :

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Numéro d'urgence élu de la commune : 06 85 81 79 78

L'équipe municipale, les équipes administratives et techniques sont à votre écoute en cette période délicate.

Le maire et l'équipe communication.

En attendant la prochaine lettre d'informations, vous pouvez consulter le site de la commune : www.chatillon-le-duc.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce courriel d'information, vous pouvez vous désabonner en répondant à ce mail.